

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2016

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le vendredi 16 décembre 2016 à 19h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 24 novembre 2016 ;
- présentation de la note pré-opérationnelle pour l'aménagement du bourg
- Salle des fêtes ;
- Assurances ;
- Cession chemin à Neufonds ;
- City stade ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes TIJOU Mathilde, TABEAUD Laurence, DERRAS Michèle, PINET Laurence, BRISARD Sylviane, MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, RYCKEBUS Thierry, GODINEAU Thomas.

Absents excusés : Mmes, JOLY Paulette O'SULLIVAN Sylvie, MM. GILLARDEAU Michael, DUCHAMBON Sébastien, FRETILLERE Thierry

Pouvoirs : Mme JOLY Paulette à M. BAUDET Joël
Mme O'SULLIVAN Sylvie à M. DUBUISSON,

Intervenant : M. DUMAS-CHAUMETTE chargé d'opération « espaces publics » de l'agence Technique de la Charente

Madame DERRAS Michèle a été désignée secrétaire de séance.

I. **OBJET** : Présentation de la note pré-opérationnelle pour l'aménagement du bourg

M. le Maire donne la parole à M. DUMAS-CHAUMETTE qui est venu présenter aux membres du conseil le dossier qu'il a sollicité auprès de l'ATD 16 pour aider la commune à prendre une décision concernant l'opération de l'aménagement de son bourg.

M. DUMAS-CHAUMETTE rappelle les documents de référence qui ont servi à l'établissement de cette note pré-opérationnelle, et poursuit sur les objectifs de cet aménagement :

- Optimiser les voies de circulation
- Aménager des espaces dédiées aux piétons
- Valoriser l'identité du bourg
- Requalifier les espaces publics dans une démarche d'aménagement globale du bourg
- Réalisation de liaisons douces
- Association de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mise en valeur du paysage

	Etape Globale	Aménagement de la place Sadi Carnot	Aménagement de la place de la République et de l'Eglise	Aménagement de la rue Daigue-Plats RD 18 entre la place et la rue de Clos Galine	Aménagement de la RD172 depuis l'entrée d'agglomération jusqu'à la rue Daigue-Plats	Rue de la Piscine et du Clos Galine	Rue du Clos Galine entre la rue de la Piscine et la rocade	Aménagement de la rue Farnaud entre l'aménagement piéton existant et la rue Daigue-Plats	Aménagement de la RD 739 côté Mansle	TOTAL
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	Etape 6	Etape 7	Etape 8	Etape 9	
ESTIMATION DES TRAVAUX										
Travaux préparatoires	-	60 375	41 530	44 960	59 500	12 200	13 600	13 000	28 950	274 115
Réseaux	-	38 500	33 600	13 350	32 650	10 850	15 300	2 500	34 000	180 750
Borduration, calcaire	-	142 750	72 450	33 900	162 200	21 540	22 500	18 280	44 000	517 620
Signalisation, mobilier urbain	-	8 000	5 700	5 600	12 300	10 700	10 000	5 400	12 200	69 900
Revêtements	-	160 000	68 400	40 000	146 000	54 550	16 000	12 350	44 900	542 200
Plantations, engazonnement	-	10 000	9 400	5 000	20 000	10 000	20 000	-	3 000	77 400
SOUS TOTAL TRAVAUX		419 625	231 080	142 810	432 650	119 840	97 400	51 530	167 050	1 661 985
3% Taux de tolérance travaux	-	12 589	6 932	4 284	12 980	3 595	2 922	1 546	5 012	49 860
2% Révision prévisionnelle des prix	-	8 393	4 622	2 856	8 653	2 397	1 948	1 031	3 341	33 240
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE										
Plan topographique	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000
Sondages	-	500	500	500	500	500	500	500	500	4 000
redavance archéologique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais divers et reproduction	250	250	250	250	250	250	250	250	250	2 250
SOUS TOTAL PRESTATIONS	6 250	750	750	750	750	750	750	750	750	12 250
ESTIMATION HONORAIRES										
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 000	15 000	7 000	5 000	12 000	4 000	4 000	1 500	5 000	88 500
Coordonnateur sécurité santé	-	400	400	400	400	400	400	400	4 500	7 300
Contrôleur technique	-	400	400	-	-	-	-	-	400	1 200
SOUS TOTAL HONORAIRES	35 000	15 800	7 800	5 400	12 400	4 400	4 400	1 900	9 900	97 000
3% Taux de tolérance des honoraires	1 050	474	234	162	372	132	120	57	297	2 910
2% Révision des honoraires	700	316	156	108	248	88	88	38	198	1 940
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION										
TOTAL HT	43 000	457 946	251 574	156 371	468 053	131 202	107 628	56 852	186 548	1 859 172
20% TOTAL TTC	51 600	549 536	301 889	187 645	561 663	157 442	129 154	68 222	223 857	2 231 007

Il précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 1 859 172 € HT dont 1 661 985 € HT affectée aux travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit une tranche ferme comprenant le diagnostic et les avants projets de toutes les tranches optionnelles, et les 8 tranches optionnelles comprenant les études et les travaux.

Il est nécessaire pour lancer cet aménagement de faire appel à un maître d'œuvre, qui sera lié avec la commune pendant 5 ans.

Cette étude globale permettra de faire les demandes de subventions auprès de l'état, du conseil départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes.

Une fois l'étude globale faite la commune est libre de modifier l'ordre des étapes afin d'effectuer les travaux qui lui semblent prioritaires.

Plusieurs conseillers sont interpellés par les montants des travaux et s'interrogent sur la capacité de la commune à financer ces derniers.

M. DUMAS-CHAUMETTE précise qu'il est nécessaire de faire l'étude globale, mais que la commune pourra effectuer ensuite les différentes étapes à son rythme et dans l'ordre qu'elle souhaitera.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé d'importants travaux, réfection de l'Eglise, l'accessibilité de la salle des fêtes et la réfection du réseau d'assainissement public, même si pour cette dernière opération les travaux dépendent d'un budget annexe à celui de la commune, qu'il souhaite voir avancer avant de se lancer dans un nouveau projet.

Il propose donc au conseil de se positionner lors d'une prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2016

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente du 24 novembre 2016, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation émise.

Adopté à l'unanimité.

II. Salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les plans de l'avant-projet de la salle des fêtes qui ont été établis par Mme PEROT, architecte choisi pour la maîtrise d'œuvre.

Les modifications portent sur :

- La suppression des sanitaires de la salle des fêtes au rez-de-chaussée ;
- Création de toilettes à côté de la cuisine avec un accès situé au milieu de la salle ;
- Diminution de la surface du local de rangement en continuité des toilettes côté scène ;
- Création d'un autre local de rangement au rez-de-chaussée à la place des sanitaires actuels ;
- Réaménagement des toilettes publiques ;
- Création d'un quai côté boulangerie pour permettre l'accès aux cuisines par l'extérieur ;
- Création d'un emplacement pour les poubelles ;
- Construction d'une cloison à l'emplacement du bar actuel et création d'un nouveau bar en quart de cercle devant l'ancien ;
- Modification de l'entrée principale avec un passage dans les vestiaires ;

M. GODINEAU trouve que l'emplacement des toilettes n'est pas judicieux surtout avec un accès situé au centre de la salle.

Plusieurs propositions sont alors évoquées et les modifications retenues, qui seront demandées à l'architecte, sont les suivantes :

- Modification de l'emplacement des sanitaires avec le local de rangement (inversion)
 - Accès aux toilettes par le couloir qui dessert actuellement l'escalier qui descend au rez-de-chaussée ;
 - Nombres de toilettes : 3
- Prolongement du palier de l'escalier actuel pour la création d'un escalier droit afin de permettre la création de l'accès aux nouveaux sanitaires.
- Modification de l'emplacement du tableau électrique pour qu'il soit à proximité du tableau actuel ;

Le reste des plans est validé.

La salle des fêtes devrait être fermée après la fête de Pâques pour le commencement des travaux, si le permis de construire est déposé mi-février 2017.

Adopté à l'unanimité.

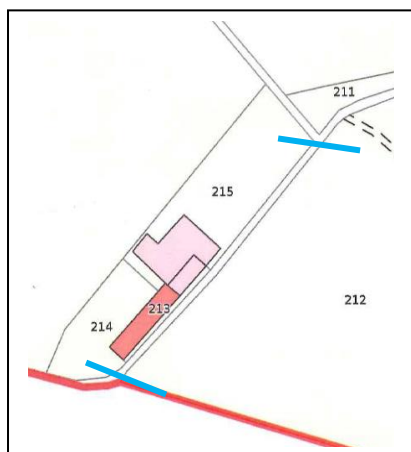
III. Assurances

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision des contrats d'assurance a été lancée au mois de septembre 2016. Il précise que la cotisation annuelle actuelle versée pour les bâtiments communaux est de 12 500 €.

Compte tenu des offres obtenues et des garanties, il informe que c'est l'agence BILLAUD, Mutuelle de POITIERS sise 5 place de l'Eglise à CHASSENEUIL (16260) qui a été retenue pour une cotisation annuelle d'un montant de 7 035 €.

Adopté à l'unanimité.

IV. Demande acquisition d'un chemin rural au lieu-dit Neufonds.



Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 novembre dernier il avait informé l'assemblée qu'il avait été contacté par l'agence chargée de la vente de la propriété de M. DELARBRE située à Neufonds. Les futurs acquéreurs mettaient une condition d'acquisition du chemin rural qui jouxte la maison de la propriété pour finaliser la vente. Il avait été décidé de réunir la commission des chemins sur place afin d'étudier la demande. M. DUBUISSON précise que M. DELARBRE était présent lors de cette réunion de commission.

Il a été décidé d'un commun accord de vendre une portion du chemin qui passe devant l'habitation de M. DELARBRE, mais pas l'intégralité souhaitée par l'agence.

Accepté à l'unanimité.

V. City stade

Monsieur le Maire présente les échantillons des revêtements de sol et des structures pour le futur terrain multi-sports. Il ajoute qu'il doit recevoir d'autres sociétés proposant ce style d'aménagements sportifs.

VI. Questions diverses

✓ Repas des Aînés

Le repas est fixé au 26 mars 2017

Adopté à l'unanimité

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.